

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission des Finances

Préavis municipal n° 13/2016
« Arrêté d'imposition pour l'année 2017 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Nadine Frossard Goy**
- Monsieur **Nicolas Pittet**
- Monsieur **Quentin Riva**
- Monsieur **Alain Vienet**
- Madame **Martine Nicollerat** (présidente)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 13/2016 portant sur « l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 ».

Le 10 octobre 2016, la Commission a rencontré Monsieur Olivier Berthoud (Municipal des finances), Madame Ingrid Rossel (Syndique) et Mme Dominique Nijenhuis (Boursière) qui ont présenté en détail la situation financière de la commune et répondu aux questions avec précision, clarté et... patience.

La prudente gestion de notre responsable des finances communales permet de compter cette année encore sur un déficit stable, mais assorti de liquidités suffisantes, et un fonds d'égalisation stable, ce qui au final débouche sur une situation d'ensemble plutôt favorable.

Les questions posées ont porté en grande partie sur les variations constatées ou prévisibles des charges et des recettes, telles que décrites en page 1 du préavis. Les précisions qui y sont apportées montrent que dans l'ensemble les charges (augmentant d'environ 400'000 francs) et les recettes (en hausse elles aussi d'un montant équivalent) s'équilibrent quasiment.

Par ailleurs, grâce aux bons résultats de 2015, et probablement aussi de 2016, le fonds d'égalisation pourra être alimenté deux années de suite en prévision de périodes plus difficiles, jouant ainsi pleinement son rôle de coussin de sécurité.

Comme l'indique le texte du préavis, une meilleure situation financière est synonyme de hausse liée à la péréquation fiscale et aux charges sociales. Cependant un survol du préavis montre que les expressions «légèrement meilleur», «stabilité des recettes fiscales des personnes physiques», «légère augmentation pour les personnes morales», «diminution du coût scolaire», «diminution de notre participation aux transports publics», «un élément favorable» quant aux liquidités, «bonne santé financière» colorent plus positivement le préavis de l'arrêté d'imposition de 2017 que les précédents.

Pour toutes ces raisons, la Commission recommande au Conseil d'accepter ce préavis de la Municipalité, donc de maintenir à 67% le taux d'imposition et de laisser inchangés les autres impôts et mesures listés dans le préavis 13/2016.



Nadine Frossard Goy



Nicolas Pittet



Quentin Riva



Alain Vienet



Martine Nicollerat